


Arrêté sur les contrôles d'alcoolémie suspendu

La commune neuchâteloise suspend l'application de son arrêté prévoyant des contrôles inopinés pour ses employés communaux.

on off i



Tweeter

G+

Mail

Le conseil communal attend une prise de position de la part du préposé à la protection des données et à la transparence après examen du dossier. Une fois en possession de cet avis, l'exécutif évaluera les suites qu'il conviendra de donner à ce sujet, a-t-il indiqué mardi. Il n'entend donner aucune information complémentaire à son communiqué.

L'arrêté adopté le 4 mai prévoit des tests conduits par les responsables des ressources humaines en présence des chefs de dicastère. En cas de résultat positif, une prise de sang à l'hôpital est prévue.

Sur ce sujet



Val-de-Ruz (NE):
La commune va réétudier les contrôles inopinés

Val-de-Ruz (NE):
Gare à l'apéro pour les employés communaux!

Le conseil communal a rappelé jeudi que l'obligation de sobriété au travail et le principe de contrôles d'alcoolémie sont inscrits dans le règlement relatif au personnel administratif et technique communal de décembre 2013, qui a été sanctionné par le Conseil d'Etat.

L'idée de faire souffler dans le ballon les employés municipaux est motivée par la volonté de garantir la sécurité et un comportement adéquat de la part de la fonction publique. Mais elle a suscité des réactions au sein du personnel et du Syndicat des services publics (SSP).

(ats)